

## DELIBERATION N° 2009/05-12 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : ANNULLATIONS D'INSCRIPTIONS

### **Rapporteur : Madame Francine THOMAS**

L'Ecole Municipale de Musique a reçu trois demandes en annulation d'inscription pour le troisième trimestre de l'année scolaire en cours :

- Madame Ingrid Natalia BOHORQUEZ demande l'annulation d'inscription de son fils Juan David au cours de guitare, pour raison familiale.
- Madame Michèle GUERLAND demande également l'annulation d'inscription de son fils Guillaume au cours de guitare électrique. Dans le cadre de ses études, l'intéressé doit effectuer un stage du 1<sup>er</sup> avril au 22 juin 2009, et ne pourra donc plus suivre ses cours musicaux.
- Madame Laëtitia BOFF demande l'annulation d'inscription de son fils Adrien FAY au cours de guitare, son emploi du temps scolaire ne lui permettant plus de suivre ses cours.

La délibération du 23 juin 2003 précisait que « l'inscription aux cours de musique est annuelle : chaque élève inscrit en début d'année devra s'acquitter de la cotisation annuelle [....]. Cette cotisation engage l'inscription pour l'année entière et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cas de désistement sauf cas exceptionnels (déménagement...) ».

Il est donc proposé de considérer ces trois situations comme des cas exceptionnels permettant d'accorder l'annulation d'inscription.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter les trois demandes d'annulation d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique, de Juan David BOHORQUEZ, de Guillaume GUERLAND et de Adrien FAY (BOFF), pour le troisième et dernier trimestre de l'année scolaire 2008/2009.